

PAR COURRIEL

Le 27 janvier 2020

Objet : Demande d'accès à l'information | Réponse
N./d. : A1920-051

Nous avons procédé au traitement de votre demande d'accès à l'information reçue le ou vers le 5 décembre 2019, visant l'obtention des renseignements suivants :

Veillez fournir les données sur les dépenses et les revenus de toutes les cafétérias et installations de restauration (vendant de la nourriture / des boissons au public) dans votre région pour 2017-2018 et 2018-2019. Veillez répartir les données par établissement de santé, année, et les noms de tous les cafétérias ou fournisseurs de services de restauration, dans la mesure du possible.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la pièce jointe.

Le nom du fournisseur pour les trois (3) casse-croûte est Compass.

Meilleures salutations,

Original signé

Isabelle Routhier, avocate

Responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics

p.j. (1) document PDF